

Initiales du président

Initiales de la directrice

No. de la  
résolution  
ou annotation

Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École des Cavaliers

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES-PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS  
ÉCOLE DES CAVALIERS

Procès-verbal de la première séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2018-2019 tenue le 24 septembre 2018 à 18h30, à l'école des Cavaliers.

**SONT PRÉSENTS**

Mesdames

Claudine Clément

Enseignante

Hélène Hamelin

Technicienne au service de garde

Andréanne Léger

Parent

Christine Pichette

Parent

Isabelle Poirier

Enseignante

Marie-Chantal Rouleau

Enseignante

Messieurs

Jordan Blackburn

Enseignant

Martin Montreuil

Parent

Michael Wodzicki

Parent

**PARTICIPENT ÉGALEMENT**

Mesdames

Catherine Dubuc

Directrice

Nancy Boudrias

Membre de la communauté

**SONT ABSENTS**

Madame Nichole Tremblay

Parent

**1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La directrice accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h33.

**2. PRÉSENTATION DES MEMBRES**

Chaque membre se présente à tour de rôle.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La directrice fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Madame Isabelle Poirier, appuyé par Madame Marie-Chantal Rouleau, d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

<p><b>Initiales du président</b></p> <p>-----</p> <p><b>Initiales de la directrice</b></p>	<p><b>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers</b></p>
--	---

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JUIN 2018**

Il est proposé par Madame Marie-Chantal Rouleau, appuyé par Madame Isabelle Poirier d'adopter le procès-verbal du 18 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité.

**5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Aucun suivi

**6. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune intervention du public

**7. MOT DE LA DIRECTION**

- Madame Dubuc remercie l'ensemble du personnel pour l'implication lors de la rentrée scolaire.
- La première communication sera envoyée aux parents le 12 octobre 2018.
- Les photos scolaires auront lieu le 15 octobre 2018.
- Le « Cyclobus » reprend du service dans les prochains jours.

**8. MOT DES ENSEIGNANTS**

- La rentrée s'est très bien déroulée. Le changement d'organisation pour le matin a été un beau succès !
- Le logo sportif des « Centaures » est dessiné dans le gymnase et dans le corridor près des vestiaires sportifs.
- Plusieurs sports associés au RSEQ seront offerts aux élèves cette année.
- Achat de nouvel équipement de baseball pour les élèves.

CE #1819-01

**9. ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT OU D'UNE PRÉSIDENTE AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Madame Catherine Dubuc explique le rôle de la présidence du conseil d'établissement.

Monsieur Martin Montreuil est proposé comme président.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 56 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres de la commission scolaire ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Jordan Blackburn, appuyé par Madame Marie-Chantal Rouleau, il est résolu à

<p><b>Initiales du président</b></p> <p>-----</p> <p><b>Initiales de la directrice</b></p>	<p><b>Procès-verbal</b>  <b>du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</b>  <b>de l'École des Cavaliers</b></p>
--	---

l'unanimité ;

- **DE NOMMER** Monsieur Martin Montreuil comme président du conseil d'établissement de l'École des Cavaliers pour l'année scolaire 2018-2019.
- **DE MANDATER** Madame Catherine Dubuc pour qu'elle informe la commission scolaire du nom du nouveau président du conseil d'établissement de l'École des Cavaliers pour l'année scolaire 2018-2019.

CE #1819-02

**10. ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT OU VICE-PRÉSIDENTE AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Madame Catherine Dubuc explique le rôle de la vice-présidence du conseil d'établissement.

Madame Christine Pichette est proposée comme vice-présidente.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 60 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, stipule que le conseil d'établissement désigne, parmi ses membres éligibles au poste de vice-président, une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs de ce dernier
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Chantal Rouleau, appuyé par Madame Claudine Clément, il est résolu à l'unanimité ;
- **DE NOMMER** Madame Christine Pichette comme vice-présidente du conseil d'établissement de l'École des Cavaliers pour l'année scolaire 2018-2019.

CE #1819-03

**11. CHOIX D'UN (E) SECRÉTAIRE**

Mesdames Andréanne Léger et Nancy Boudrias se proposent pour effectuer le secrétariat à tour de rôle.

- **CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'établissement veulent se choisir une secrétaire pour prendre les notes ;
- **CONSIDÉRANT** que les notes seront transcrites au propre par la secrétaire de l'école ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Chantal Rouleau, appuyé par Monsieur Jordan Blackburn il est résolu à

<b>Initiales du président</b>  -----  <b>Initiales de la directrice</b>	<b>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers</b>
---	--

l'unanimité ;

- **DE NOMMER** Mesdames Andréanne Léger et Nancy Boudrias comme secrétaire pour effectuer le secrétariat au conseil d'établissement de l'École des Cavaliers pour l'année scolaire 2018-2019.

CE #1819-04

## 12. CHOIX DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Madame Catherine Dubuc mentionne aux membres qu'elle a sollicité les personnes de la communauté présentent l'année dernière au CÉ pour siéger à nouveau cette année. Mesdames Hélène Robert et Nancy Boudrias souhaitent revenir cette année.

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 42, 5<sup>e</sup> par. de *la LIP*, le conseil d'établissement de chaque école doit nommer deux représentants de la communauté;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Chantal Rouleau, appuyé par Monsieur Jordan Blackburn, il est résolu à l'unanimité;
- **DE NOMMER** Mesdames Nancy Boudrias et Hélène Robert comme représentantes de la communauté au conseil d'établissement de l'École des Cavaliers pour l'année scolaire 2018-2019.

CE #1819-05

## 13. DÉCISIONS

### 13.1. Date des rencontres

Les rencontres se dérouleront le lundi de 18h30 à 20h30 sauf pour la dernière rencontre de l'année qui se déroulera de 18h00 à 19h00.

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances ;
- **CONSIDÉRANT** que les membres souhaitent que les rencontres se déroulent le lundi soir ;
- **CONSIDÉRANT** que ce calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Christine Pichette, appuyé par Madame Isabelle Poirier, il est résolu à l'unanimité ;

- **D'ADOPTER** le calendrier de travail 2018-2019 pour les travaux du conseil d'établissement.

29 octobre 2018	10 décembre 2018
11 février 2019	18 mars 2019
29 avril 2019	27 mai 2019
10 juin 2019	

### 13.2. Règles de régie interne

CE #1819-06

Les membres du conseil d'établissement échangent sur le document des règles de régie interne.

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir ses règles de Régie interne ;
- **CONSIDÉRANT** que le projet, tel que déposé, correspond aux attentes des membres ;
- **CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Michael Wodzicki, appuyé par Madame Marie-Chantal Rouleau, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ÉTABLIR** les règles de Régie interne du conseil d'établissement 2018-2019.

### 13.3. Budget de fonctionnement

Madame Catherine Dubuc nous informe que le budget de fonctionnement a été augmenté à 750 \$. Le budget a été approuvé lors de la présentation du budget de l'école au printemps dernier.

### 13.4 Patinoire de proximité

CE #1819-07

Madame Catherine Dubuc explique le projet. Le président de l'association du quartier accepte la continuité de ce projet.

- **CONSIDÉRANT** que les élèves de l'école utiliseront la patinoire pendant les heures de classe et en fin de journée avec le service de garde ;
- **CONSIDÉRANT** que les résidents du quartier pourront utiliser la patinoire en dehors des heures d'école ;
- **CONSIDÉRANT** l'implication des deux associations de quartier ;

Initiales du président  
-----  
Initiales de la directrice

Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École des Cavaliers

CE #1819-08

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Christine Pichette, appuyé par Madame Isabelle Poirier, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** la demande faite à la ville de Gatineau au nom du conseil d'établissement de l'École des Cavaliers.

**13.5 Convention de gestion**

Madame Catherine Dubuc présente la convention de gestion aux membres du conseil d'établissement. C'est la dernière année que l'école devra produire ce document, car le MÉES va apporter des changements pour les années à venir.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 209,2 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, établit entre la commission scolaire et la direction de l'école une convention de gestion prévoyant des mesures pour l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables ;
- **CONSIDÉRANT** que la convention de gestion a été élaborée en collaboration avec le personnel de l'école ;
- **CONSIDÉRANT** que la convention de gestion a été présentée aux membres du conseil d'établissement ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Isabelle Poirier, appuyé par Monsieur Michael Wodzicki, il est résolu à l'unanimité;
- **D'APPROUVER** la convention de gestion 2017-2018 pour l'École des Cavaliers.

CE #1819-09

**13.6 Sorties de ski**

Les sorties auront lieu le 7 janvier, 4 et 22 février 2019 à Edelweiss (Les Sommets). Il y a un minimum de 35 participants et un maximum de 42 participants. Tous doivent obligatoirement suivre les cours de ski. Le coût de cette activité est de 157\$ (billet, cours de ski et location d'équipement), 132\$ (billet et cours de ski), 125 \$ (cours de ski seulement).

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;
- **CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ce service, conformément à l'article 91, 1<sup>er</sup> par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au

<b>Initiales du président</b>  -----  <b>Initiales de la directrice</b>	<b>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers</b>
---	--

budget de l'école;

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Isabelle Poirier, appuyé par Madame Claudine Clément, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** les coûts et l'activité de ski alpin pour l'hiver 2019.

### 13.7 Rapport annuel

CE #1819-10

Le rapport annuel a été envoyé par courriel à tous les membres en juin 2018. Un vote électronique a eu lieu à ce moment. Cette résolution vise à entériner le vote électronique sur l'approbation du rapport annuel.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 82 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, prescrit que le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités ;
- **CONSIDÉRANT** que le rapport annuel a été préparé par Monsieur Martin Montreuil, président ;
- **CONSIDÉRANT** que les membres ont eu l'opportunité de modifier ou d'enrichir le document ;
- **CONSIDÉRANT** qu'un vote électronique a eu lieu en juin 2018 pour le rapport annuel ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Christine Pichette, appuyé par Madame Marie-Chantal Rouleau, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** le rapport annuel 2017-2019

### 13.8 Dépense pour l'installation des buts de soccer

CE #1819-11

Madame Catherine Dubuc fait le retour sur l'obligation d'engager une compagnie pour l'installation des buts de soccer.

- **CONSIDÉRANT** que le dossier a été expliqué par courriel ;
- **CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil d'établissement ont eu la chance de voter sur la dépense pour l'installation des buts de soccer ;
- **CONSIDÉRANT** que tous les membres ont accepté la dépense de 1

<b>Initiales du président</b>  -----  <b>Initiales de la directrice</b>	<b>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers</b>
---	--

500 \$ avant taxes ;

- **CONSIDÉRANT** que la dépense sera imputée aux revenus des campagnes de financement ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Christine Pichette, appuyé par Monsieur Michael Wodzicki, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ENTÉRINER** le vote électronique pour l'installation des buts de soccer.

### **13.9 Dépense pour l'achat des vélos**

Madame Catherine Dubuc donne les informations en lien avec la dépense. Tous les détails ont été envoyés par courriel au mois d'août.

CE #1819-12

- **CONSIDÉRANT** que le dossier a été expliqué lors de la rencontre du 18 juin 2018 ;
- **CONSIDÉRANT** que les membres sont en faveur de ce projet ;
- **CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil d'établissement ont eu la chance de voter sur la dépense pour l'achat des vélos ;
- **CONSIDÉRANT** que tous les membres ont accepté la dépense de 2 715 \$ avant taxes ;
- **CONSIDÉRANT** que la dépense sera imputée aux revenus des campagnes de financement ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Chantal Rouleau, appuyé par Monsieur Jordan Blackburn, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ENTÉRINER** le vote électronique pour l'achat des vélos.

### **13.10 Contenus en « Orientation scolaire »**

Madame Catherine Dubuc mentionne que le Ministère de l'Éducation a rendu les COSP obligatoires, et que le Conseil d'établissement doit approuver la planification des activités élaborée par le personnel enseignant. Les contenus sont ceux enseignés et présentés l'année dernière.

CE #1819-13

- **CONSIDÉRANT** que l'article 461 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au ministre le pouvoir, dans les domaines généraux de



<b>Initiales du président</b>  -----  <b>Initiales de la directrice</b>	<b>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers</b>
---	--

formation qu'il établit, de prescrire des activités ou contenus qui doivent être intégrés dans les services éducatifs dispensés aux élèves;

- **CONSIDÉRANT** que l'article 85 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au conseil d'établissement la responsabilité d'approuver l'orientation générale proposée par le directeur de l'école en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation par les enseignants des objectifs et des contenus des programmes d'études établis par le ministre ;
- **CONSIDÉRANT** que l'école doit déployer les six contenus du 3e cycle en orientation scolaire et professionnelle prescrits par le ministre ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Christine Pichette, appuyé par Madame Marie-Chantal Rouleau, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** le contenu proposé par la directrice pour l'année scolaire 2018-2019.

CE #1819-14

### **13.11 Campagne de financement pour les finissants**

Madame Catherine Dubuc explique la campagne de financement proposée aux parents des élèves finissants afin de défrayer les coûts pour la sortie de fin d'année et l'album des finissants. Le coût pour les deux activités est de 75 \$/enfant. Les parents auront les options suivantes :

- Participer à la campagne de financement et vendre le produit afin de réaliser un profit de 75 \$.
- Faire une contribution volontaire au montant de 75 \$.
- Ne pas participer à la sortie de fin d'année et ne pas recevoir d'album.

La campagne consiste à vendre des recettes en pot. Pour chaque pot vendu, un don sera fait à un organisme communautaire de la région (Banque alimentaire d'Aylmer). Le profit est de 50 % par pot. La distribution des pots sera faite lors de la soirée des parents (22 novembre 2018).

- **CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent désirant soutenir financièrement les activités de l'école;
- **CONSIDÉRANT** que les fonds recueillis serviront à défrayer les coûts pour l'album des finissants et leur sortie à La Ronde ;

Initiales du président  
-----  
Initiales de la directrice

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École des Cavaliers**

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Isabelle Poirier, appuyé par Monsieur Jordan Blackburn ; il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** la campagne de financement pour les élèves finissants.

**14. INFORMATIONS**

**14.1. Formation « CommeUnique »**

Madame Catherine Dubuc explique l'offre de formation reçue pour les parents et les membres du personnel. La formation s'oriente dans une approche relationnelle. Ce sont 8 rencontres pendant une session. La personne qui offre la formation est disponible pour venir faire une courte présentation lors de la prochaine rencontre du conseil d'établissement afin que les membres puissent prendre une décision éclairée.

Les membres sont en faveur de cette présentation au CÉ du 29 octobre.

**14.2. Nouvelle mesure « Sortie culturelle »**

Madame Catherine Dubuc explique que le MÉES a octroyé un budget d'environ 9,50 \$ / élève pour des sorties culturelles. Tous les niveaux devront revoir leur planification de sorties afin d'inclure une sortie culturelle. Les nouvelles sorties seront présentées lors de la prochaine rencontre.

**15. VARIA**

Aucun sujet

**16. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Madame Marie-Chantal Rouleau que la séance soit levée à 19h53.

La prochaine rencontre aura lieu le 29 octobre 2018 à 18h30.

\_\_\_\_\_  
Martin Montreuil  
Président

\_\_\_\_\_  
Catherine Dubuc  
Directrice